

**Article 1 :** L'utilisateur s'engage à respecter les règles de **déontologie\*** informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour but :

- de cacher sa véritable identité,
- de se connecter sous un autre identifiant.
- de causer du tort à l'établissement ou à son réseau.
- de réaliser d'achat en ligne.
- etc...

**Article 2 :** Chaque élève doit respecter les règles juridiques : respect des autres, respect de valeurs humaines et sociales.

Il est donc interdit :

- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site ou un compte sans y être autorisé.
- de consulter ou de publier des documents :
  - o A caractère diffamatoire, injurieux, obscène, raciste ou xénophobe ;
  - o A caractère pédophile, sexiste ou pornographique ;
  - o Incitant aux crimes, délits et à la haine ;
  - o A caractère commercial dans le but de vendre des substances ou objets illégaux.

Il est par contre conseillé d'éviter de noter ses divers mots de passe sur un support (étiquette, cahier...) pouvant être vu par un visiteur ou une autre personne non habilité à le connaître.

**Article 3 :** L'utilisateur s'engage à ne pas accéder, à lire, modifier, copier ou détruire des données sans l'accord explicite du responsable de ces données.

- Renseignements
- A qui s'adresser
- Que faire si ...
- Charte de la laïcité
- Règlement intérieur
- Contre le harcèlement
- Charte Internet
- Conseils sur le Web
- Correspondance
- Retards
- Stage
- CCF
- Absences des professeurs
- modifications horaires
- Infirmier

- Renseignements
- A qui s'adresser
- Que faire si ...
- Charte de la facilité
- Règlement intérieur
- Contre le harcèlement
- Charte Internet
- Conseils sur le Web
- Correspondance
- Retards
- Stage
- CCF
- Absences des professeurs
- modifications horaires
- Infirmière

**Article 4 :** Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes de travail est interdit. Il est toutefois possible de télécharger des fichiers ou documents dans son répertoire personnel en vue de réalisation d'exposés ou de travaux pédagogiques demandés par le personnel enseignant.

**Article 5 :** L'usage d'internet est réservé aux travaux et recherches dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou d'un projet personnel de l'élève (cours, exercices en lignes, orientation, etc...)

**Article 6 :** En cas de violation de la charte, l'établissement pourra suspendre immédiatement les droits d'accès de l'utilisateur à Internet et aux ressources informatiques. Cette décision interviendra une fois que l'utilisateur aura été entendu. L'intéressé pourra être passible d'une sanction disciplinaire.

**Article 7 :** Tous les documents sur le bureau seront effacés automatiquement après une déconnexion de la session. Veillez à bien les sauvegarder dans votre disque personnel ou votre espace de travail commun.

Le chef d'établissement                      L'élève                      Le responsable légal (ou les deux)

**\*Déontologie :** Ensemble des règles et des devoirs régissant une profession.



## 1 Réfléchir avant de publier

Sur internet, tout le monde peut voir ce que tu publies : photos, vidéos, opinions, etc.



## 2 Respecter les autres

Tu es responsable de ce que tu publies sur les réseaux sociaux... Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse.



## 3 Ne pas tout dire

Donner le minimum d'informations sur soi en ligne, c'est se protéger ! Mieux vaut ne pas communiquer tes opinions, ta religion ou ton numéro de téléphone...



## 4 Sécuriser ses comptes

En paramétrant tes profils sur les réseaux sociaux, tu restes maître des informations que tu souhaites partager.



## 5 Créer plusieurs adresses mail

Tu peux par exemple utiliser une adresse pour les jeux vidéos, une pour tes amis et une autre boîte e-mail pour les réseaux sociaux.



## 6 Faire attention à tes photos et tes vidéos

Envoyer, publier une photo ou une vidéo gênante de soi ou des autres, c'est risquer une diffusion incontrôlable.



# 10 conseils de La CNIL pour rester Net sur le Web

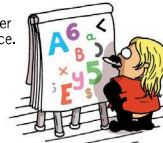
## 7 Utiliser un pseudonyme

Seules les personnes à qui tu l'auras communiqué sauront qu'il s'agit de toi et suivront tes aventures sur le net.



## 8 Protéger ses mots de passe

Il faut qu'il soit difficile à deviner et différent pour chaque service. Evite d'utiliser ton surnom ou bien ta date de naissance par exemple. Et surtout, garde-le pour toi !



## 9 Nettoyer ses historiques

Pour éviter d'être tracé, il est conseillé d'effacer régulièrement tes historiques de navigation et d'utiliser la navigation privée si tu utilises un ordinateur ou un smartphone qui n'est pas le tien.



## 10 Surveiller sa réputation en ligne

Taper ton nom dans un moteur de recherche te permet de savoir ce qui est dit sur toi sur internet et quelles informations circulent.



Partage ces conseils avec tes amis et ta famille pour qu'ils protègent eux aussi leur vie privée !

Retrouvez d'autres conseils sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

**CNIL**  
COMMISSION NATIONALE  
INFORMATIQUE & LIBERTÉS